

Passez à l'action

Vous devez faire des rénovations ou vous souhaitez construire un nouveau bâtiment? Pourquoi ne pas faire d'une pierre deux coups en le rendant accessible pour tous ?

Vous n'avez peut-être pas les connaissances nécessaires pour mener votre projet à terme. Pas de panique ! La section Normes de conception sans obstacles du Code de construction du Québec présente les diverses réglementations en la matière et peut vous donner des exemples précis de mesures favorisant l'accessibilité des lieux aux personnes handicapées.

Des aménagements allant au-delà des exigences du Code de construction du Québec sont souhaitables, car ils permettront à votre clientèle actuelle ainsi qu'à vos futurs clients d'avoir accès à vos services, et ce, en toute facilité.

N'oubliez pas qu'il est obligatoire d'obtenir un permis de construction du Service de la planification et du développement urbain de la Ville de Sorel-Tracy avant d'entreprendre vos travaux. Par la même occasion, les employés pourront vous guider dans vos projets et répondre à vos questions.

Financement

Certains travaux peuvent s'avérer plutôt coûteux. Toutefois, sachez que des mesures fiscales existent pour favoriser l'accessibilité des domiciles, des édifices locatifs et ceux utilisés pour gagner un revenu.

MUNICIPAL

Programme d'adaptation de domicile (PAD) de la Société d'habitation du Québec (pour les domiciles privés) : www.mrcpierredesaurel.com/services/programmes-de-renovation

PROVINCIAL

Déduction pour gain en capital concernant la rénovation ou la transformation d'un édifice locatif ou utilisé pour gagner un revenu : www.revenuquebec.ca/fr/citoyen/situation/propriete-immobiles/revenus_depenses/

Déduction pour des rénovations ou des transformations favorisant l'accessibilité à un édifice : www.revenuquebec.ca/fr/salle-de-presse/actualites/2008/2008-09-19.aspx

FÉDÉRAL

Déduction du coût en capital d'un immeuble locatif ou utilisé pour gagner un revenu des sommes payées pour adapter ces immeubles aux besoins des personnes handicapées : www.craarc.gc.ca/F/pub/tq/t4012/t4012-05-F.html

Fonds pour l'accessibilité : <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/invalidite/fpa.html>

Office des personnes handicapées du Québec

Fonds pour l'accessibilité : <https://www.ophq.gouv.qc.ca/publications/guides-de-loffice/guides-pour-les-ministeres-les-organismes-publics-et-les-municipalites/repertoire-des-programmes-et-des-mesures-pouvant-soutenir-les-municipalites.html>

Organismes de référence

Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Est www.santemonteregie.qc.ca/sorel-tracy/index.fr.html
Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre (Déficience visuelle et surdité) 1 800 361-7063, poste 647 formation.inlb@ssss.gouv.qc.ca

Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest (Déficience motrice, auditive, du langage, intellectuelle et troubles du spectre de l'autisme) 1 800 667-4369, poste 2560 psac.cmr16@ssss.gouv.qc.ca

Office des personnes handicapées du Québec www.ophq.gouv.qc.ca

Organismes communautaires de la région de Sorel-Tracy <https://www.ville.sorel-tracy.qc.ca/loisirs-sports-et-culture/liste-des-organismes-accredites.html>

Autres sources

Agence du revenu du Canada www.cra-arc.gc.ca

Gouvernement du Canada www.canada.ca/fr/

Guide à l'intention des commerçants – Table de concertation des associations de personnes handicapées du Haut-Richelieu, en collaboration avec la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu

Kéroul : Tourisme et culture pour personnes à capacité physique réduite <http://www.keroul.qc.ca/>

MRC de Pierre-De Saurel www.mrcpierredesaurel.com

Régie du bâtiment du Québec www.rbq.gouv.qc.ca

Revenu Québec www.revenuquebec.ca



AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ DANS LES COMMERCES, C'EST À VOTRE PORTÉE!



Pour parler avec l'un de nos employés
ou pour prendre rendez-vous :
**Service de la planification
et du développement urbain**

105, rue du Prince
450 780-5600, poste 5690
www.ville.sorel-tracy.qc.ca



* Le texte contenu dans ce document est à titre indicatif seulement et n'a aucune valeur légale.
Publié en octobre 2017.

**SERVICE DE LA PLANIFICATION
ET DU DÉVELOPPEMENT URBAIN**

450 780-5600, poste 5690
www.ville.sorel-tracy.qc.ca



SOREL-TRACY



CONTRIBUER À LA VIE ET À L'ÉCONOMIE DE SA COLLECTIVITÉ PAR L'ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

L'accessibilité, un élément essentiel pour les personnes handicapées

Quelques statistiques

Une proportion non négligeable de la population québécoise est atteinte d'une forme de handicap. En effet, selon des statistiques récoltées en 2011, 33,3 % des Québécois de plus de 15 ans en seraient atteints. Ce pourcentage augmente à 34,8 % pour la région de Sorel-Tracy.

Qu'est-ce qu'une personne handicapée ?

Au sens de la loi, une personne handicapée est : « Toute personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes.¹ »

Cette déficience peut être :

- Motrice
- Intellectuelle
- Liée à un sens (vision, audition, etc.)
- Liée à un trouble de santé mentale
- Liée à un trouble du spectre de l'autisme
- Liée aux fonctions organiques

Ces types de déficiences peuvent toucher tout le monde, indépendamment du sexe et de l'âge, et être permanentes ou temporaires.

Miser sur l'accessibilité des lieux aux personnes handicapées

Oui, mais pourquoi ?

L'accessibilité des commerces, des édifices locatifs et des domiciles présente de nombreux avantages. Et ces avantages dépassent bien souvent les premiers destinataires auxquels les mesures s'adressent.

L'investissement peut s'avérer bien payant :

- L'accessibilité ouvre la porte à une plus grande clientèle potentielle, qui ne pourrait fréquenter ces établissements sans aménagements spéciaux.
- Tout un pan de la société peut aussi en bénéficier : les personnes âgées, les femmes enceintes, les familles avec des poussettes, les livreurs de marchandises, etc.
- Le vieillissement de la population est une tendance qui devrait s'accélérer au cours des prochaines années. Les besoins en lieux accessibles vont donc augmenter.

Au final, il s'agit d'une opportunité de maintenir sa clientèle et d'en acquérir une nouvelle. C'est une façon de leur permettre de contribuer à la vie et à l'économie de leur collectivité.

¹ Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (RLRQ, c. E-20.1, article 1. G)

Mon bâtiment est-il accessible ?

Avant d'entreprendre des travaux de grande envergure, évaluer son bâtiment est essentiel. Ces quelques pistes devraient vous aider à déterminer vos besoins.

En observant votre édifice, tous vos clients, sans distinction, peuvent-ils :

- Se stationner et accéder au bâtiment ?
- Circuler facilement d'une pièce à l'autre ou d'une rangée à l'autre ?
- Utiliser les toilettes ?
- Lire les menus, les affiches, les étiquettes ou les prix ?
- Accéder aux produits ?
- Communiquer et payer leurs achats de façon autonome ?
- Mener à bien leurs activités quotidiennes sans assistance ?

Si vous avez répondu non, sachez que des rénovations, de petite ou de plus grande envergure, peuvent faire une grande différence et considérablement faciliter la vie des personnes handicapées.

Rendre un lieu accessible peut être plus simple que vous le pensez !

Lorsque l'on parle d'accessibilité, il n'est pas toujours nécessaire d'entreprendre de grands et coûteux travaux.

Voici quelques exemples d'aménagements simples à mettre en place, mais qui peuvent faire une grande différence.

- Les poignées de porte bec-de-cane ;
- Les affichages simples et la signalisation avec des caractères lisibles et de bons formats ;
- Les comptoirs accessibles aux personnes de petite taille ou en fauteuil roulant ;
- Les portes faciles à ouvrir ou automatiques, ouvrant vers l'intérieur ;
- Les rampes fixes ou amovibles ;
- Les seuils de porte biseautés ;
- L'utilisation de signaux sonores ;
- Etc.

Il existe de nombreuses autres façons de rendre un lieu accessible, qu'il s'agisse d'un commerce, d'un immeuble à logements ou encore d'un domicile.

